

## Construire ensemble un conseil citoyen : l'expérience de Saint Jean de Braye, quartier du Pont Bordeaux

### Construire un groupe préfigurateur

Le quartier du Pont Bordeaux, situé à proximité de la ville d'Orléans, est le seul quartier de Saint Jean de Braye classé en géographie prioritaire. À noter qu'une partie du quartier en est sortie, celle y demeurant toujours compte 1 200 d'habitants.

En étroit partenariat avec l'Etat, la ville décide de lancer un processus de « préfiguration » du conseil citoyen : depuis le 18 décembre 2014, à raison d'une réunion par mois, un groupe mixte, composé d'habitants, d'associations et de professionnels travaille en intelligence collective pour bâtir la nouvelle instance, qui émergera dans le paysage local vers le mois de novembre 2015, après le tirage au sort du collège habitants.

Cette démarche prolonge et actualise celle lancée en 2010 par le maire, qui a souhaité mobiliser les habitants - réunions publiques de consultation, travail sur les orientations, participation à des groupes de travail thématiques... - pour approfondir le diagnostic du quartier. Le groupe de préfiguration du conseil citoyen, qui a été élargi, s'inscrit dans la continuité de ce travail.

Le groupe, qui a déclenché des espoirs nouveaux de changement dans le quartier, s'est déjà réuni cinq fois, de décembre à avril 2015 : il s'est réapproprié le cadre de référence ; a parlé des problèmes les plus criants du quartier, mais aussi des atouts ; recensé les acteurs qui pourraient participer au conseil citoyen... Par choix, les réunions ne dépassent jamais 1h30 ; elles peuvent se tenir dans l'après-midi mais aussi en début de soirée ; les horaires variables permettent à la diversité d'habitants impliqués d'être présents à, au moins, une partie des réunions.

### Groupe préfigurateur, groupe moteur ?

Mises à profit pour décider ensemble du futur visage du conseil citoyen, ces réunions mensuelles aident aussi à construire le « groupe moteur » qui en constituera le socle. Yves, Jean Marie, Jean Claude, retraités, ainsi que Guillaume, membres du comité de quartier, ont l'habitude de l'intervention publique. Dans ces rencontres, ils côtoient - à égalité de parole et de propositions - Kadija et Zhora, que le centre social a motivées pour participer. Les unes s'aguerrissent et les autres apprennent à écouter. Et les tâches sont partagées de manière à ce que chacun puisse déployer ses connaissances et compétences.

La démarche de construction du conseil est aussi la fabrique d'un petit groupe « moteur », motivé pour poursuivre la tâche après la création de l'instance. En plus de ce noyau dur hétérogène d'habitants, y participent aussi un commerçant du quartier (le boucher), une association sportive, le référent familles du centre social, le référent du PRE... ainsi que la coordonnatrice.

### Comité de quartier... et conseil citoyen

Le futur conseil citoyen comptera 30 personnes (20 habitants et 10 acteurs locaux). Le collège habitants intégrera des volontaires, mais aussi d'autres habitants, tirés au sort, en croisant les

listes électorales et les listes des deux bailleurs signataires du contrat de ville, qui en faciliteront l'accès.

S'ils sont volontaires, les huit habitants présents aujourd'hui seront-ils tous « cooptés » pour participer au collège habitants ? La question est posée mais ne semble pas complètement tranchée : les membres du comité de quartier souhaiteraient - tous - y figurer et semblent craindre que les volontaires fussent être aussi tirés au sort « je ne sais pas, je ne lis pas dans le marc de café, mais ici nous sommes intéressés, et ceux qui vont être tirés au sort, est-ce qu'ils ne vont pas se décourager tout de suite ? En tout cas, il ne faut pas décourager les actifs... ».

Le chef de projet estime que le tirage au sort, imposé dans la loi, est un outil qui « oblige à aller voir d'autres personnes et qui rappelle que l'on n'est pas propriétaire d'une instance, qu'in fine on ne choisira pas seulement les habitués et on ne se choisira pas entre habitués non plus... ». Certains membres du comité de quartier représenteront l'instance dans le collège d'acteurs et d'autres y siégeront comme habitants. Ainsi les deux instances cohabiteront, « en essayant de ne pas se marcher sur les pieds » et construiront progressivement leur articulation.

Le comité de quartier tient à la présence des élus : « heureusement qu'ils sont là, pour écouter ce que l'on a à dire »... Le conseil citoyen sera autonome, mais entretiendra, lui aussi, des relations régulières avec les élus. La conseillère municipale à la politique de la ville et réussite éducative, qui accompagne la préfiguration de manière assidue, partira dès que le conseil fonctionnera de manière autonome, de même que le chargé de mission de la ville et la représentante de l'État local...

Durant la phase de préfiguration, l'animateur de la démarche fait des points d'information réguliers lors du bureau municipal.

## Et après ?

La réussite de ce groupe de préfiguration tient – en partie – à la qualité de l'animation, assurée par la ville, avec le soutien du centre social et de la DDCS : dans le partage de la parole et des tâches, l'inclusion de chacun est favorisée et l'égalité est recherchée ; tous sont valorisés mais certains sont davantage soutenus dans leur expression ; les petits groupes de travail mixent la diversité des habitants, de manière à faciliter la parole et à construire le groupe à partir de l'hétérogénéité des personnes présentes (âges, appartenances culturelles, expériences antérieures...).

La continuité d'une animation qualifiée semble importante : un(e) animateur (mutualisé au niveau de l'agglomération), recruté(e) avant le lancement du conseil citoyen, sera présent avant la fin de la préfiguration et assurera ainsi la continuité de la démarche.

## Quels changements ?

Pourquoi s'impliquer dans le conseil citoyen ? « Pour que ça change, pour que Pont Beau change », estime Khadija, qui habite le quartier depuis peu de temps mais aimerait donner son avis et œuvrer pour qu'il « soit moins sombre, plus lumineux... pour qu'il y ait plus d'animation, que les gens se rencontrent plus, aient moins peur ».

Le président du comité de quartier estime, lui, qu'il « ne faut pas être « fantasmagorique », car le conseil citoyen ne fera pas des miracles, ne pourra pas peser si lourd que ça, dans un si petit quartier... il ne faut pas évacuer les problèmes et penser que le changement viendra comme ça... »

Tous les habitants du groupe moteur s'accordent pour dire que la sécurité est aujourd'hui un problème central : la présence des jeunes dans les espaces publics tard dans la nuit, les nuisances liées au bruit « des jeunes qui crient, rigolent ... », les trafics de drogue ainsi que la présence insuffisante des policiers. Ce devra être une priorité du conseil citoyen. Peut-être pourraient-ils créer des « comités de vigilance » ? La deuxième question importante, sur laquelle tous s'accordent, c'est la santé. Il manquerait un pôle médical dans le quartier du Pont Bordeaux.

## Le portage et l'animation des conseils citoyens

La DDCS du Loiret a nommé une « référente » conseils citoyens dans le département. Adeline Moriconi, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse accompagne l'ensemble des démarches qui se construisent progressivement.

En parallèle au travail local dans chaque ville, la DDCS a impulsé une réflexion avec l'agglomération sur l'animation et le portage juridique des conseils citoyens. Comment mutualiser pour obtenir une vraie qualité de l'animation et de portage, mais aussi une cohérence sur l'ensemble de l'agglomération ? Pour l'agglomération d'Orléans (4 communes en géographie prioritaire et 10 conseils citoyens à créer) la décision a été prise de lancer un appel d'offre dès le mois de mai, pour pouvoir recruter dès septembre des forces d'animation (deux équivalents temps plein [ETP] environ basés sur l'agglomération orléanaise). Un autre projet de mutualisation pourrait également être mené sur les autres villes concernées par les conseils citoyens (5 autres communes, 7 conseils citoyens).

Une même structure (de préférence n'étant pas déjà financée dans le cadre des contrats de ville, pour déconnecter des enjeux locaux) porterait et animerait les conseils citoyens.

Une formation (niveau départemental ou régional) pourrait aussi être proposée.

## Contacts

- Adeline Moriconi (DDCS du Loiret)  
adeline.moriconi@loiret.gouv.fr – 02.38.42.42.36
- Francois Plantade (Ville de Saint Jean de Braye)  
fplantade@ville-saintjeandebraie.fr – 02.38.52.40.92
- Jacqueline Keiflin (Asca, centre social Pont Bordeaux) – 02.38.86.62.54  
jacqueline.keiflin@asca.asso.fr

